EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 24 septembre 2019

Président de séance : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET:

APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE L'OPERATION : AMENAGEMENT DU SITE DU PUITS MORANDAT (ANNEE 2018)

MEI Roger PRIMO Yveline LA PIANA Jean-Marc PONA Valérie **BASTIDE** Bernard **NERINI** Nathalie MENFI Joseph (dit Jeannot) ARNAL Jocelyne PORCEDO Guy MASINI Jocelyne PONTET Anthony LAFORGIA Christine JORDA Claude GUIDINI-SOUCHE Johanne PARDO Bernard KADRI Zahia PARLANI René Absent IDDIR Chérifa TOUAT Didier Procuration SEMENZIN Véronique Procuration BRONDINO Maurice GAMECHE Samia Procuration jusqu'à la question n° 8 VIRZI Antoine BUSCA-VOLLAIRE Céline Absente BAGNIS Alain MUSSO Alice SBODIO Claude Procuration GARELLA Jean-Brice MARTINEZ Karine Procuration RIGAUD Hervé AMIC Bruno APOTHELOZ Brigitte **BALDO** Antonio BLANGERO Maryse Absente LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers: 35

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 8 puis 27 Nombre de pouvoirs : 5 jusqu'à la question 8 puis 4 Absents à la séance : 4

Conseil Municipal du Lundi 30 Septembre 2019 - Délibération n° 20 - Secteur Finances Locales -

Madame la première adjointe expose au Conseil Municipal.

Vu l'article II de la loi du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixtes Locales.

Vu l'article 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SEMAG a transmis à la commune de Gardanne le compte-rendu financier de la Concession d'aménagement de l'opération Aménagement du Puits Morandat, qui comporte notamment:

- a) Le bilan prévisionnel actualisé des activités faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part. l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser
- b) Le plan de trésorerie actualisé incluant le montant prévisionnel des équipements à la charge de la commune et faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération
- c) Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Première Adjointe, à l'unanimité, (Messieurs Mei, Brondino, Pontet, Bastide, Sbodio, Rigaud, Amic et Madame Arnal ne prennent pas part au vote) l'adopte et le convertit en délibération.

DECIDE:

ARTICLE 1 : D'approuver le compte-rendu d'activités et l'état des réalisations 2018 de l'opération.

ARTICLE 2 : D'approuver le tableau annexé relatant les acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant l'exercice.

ARTICLE 3 : D'approuver le plan de trésorerie de l'opération actualisée incluant le montant prévisionnel des équipements à la charge de la commune.

ARTICLE 4 : D'autoriser Madame la Première Adjointe à signer tous documents à intervenir en application de la présente délibération.

- 9 OCT. 2019

Madame la Première Adjointe Yveline PRIMO

SIGNE

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHEE LE:

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : - 9 OCT. 2019